VILLE DE LISLE-SUR-TARN ZAC DE RIVALOU

Une trame de liaisons piétonnes et cyclables permet à ce nouveau quartier un lien direct avec les quartiers voisins.

De nombreuses liaisons douces sont créées

Elles desservent des logements et équipements

publics à l'écart du trafic.

[PRÉSENTATION DU PROJET]

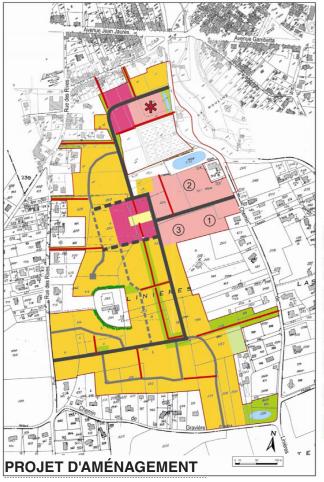
Extrait de la charte Architecturale, Urbaine et Paysagère de la ZAC de Rivalou (Atelier Villes et Paysages)

" LES AXES DU PROJET URBAIN:

La ZAC du Rivalou d'une superficie de 24 ha environ s'inscrit en continuité du bourg existant.

L'aménagement de ce nouveau quartier sous forme d'opération publique a pour objectif de maîtriser l'évolution et le développement de la commune, en terme d'organisation urbaine et dans les perspectives de développement durable. C'est également l'occasion pour la commune de mener une réflexion sur la mixité résidentielle et sur une production de logements en adéquation avec les nouveaux besoins des familles.

Le projet urbain a été adapté en 2009 suite au déplacement du collège et des équipements publics au sud du cimetière et à la suppression des activités commerciales en entrée nord de la ZAC."







LÉGENDE



[PARTI URBAIN]

La problématique urbaine de ce projet est comme souvent celle d'une vaste parcelle qui commence à se fermer, les constructions sur les limites enclavent petit à petit le centre de l'îlot.

Un atout majeur du projet : les nombreuses liaisons piétonnes de la ZAC vers les quartiers voisins.

La qualité paysagère de ces espaces publics.

Les déplacements deviennent direct et agréables et évitent les détours souvent en voiture.

